

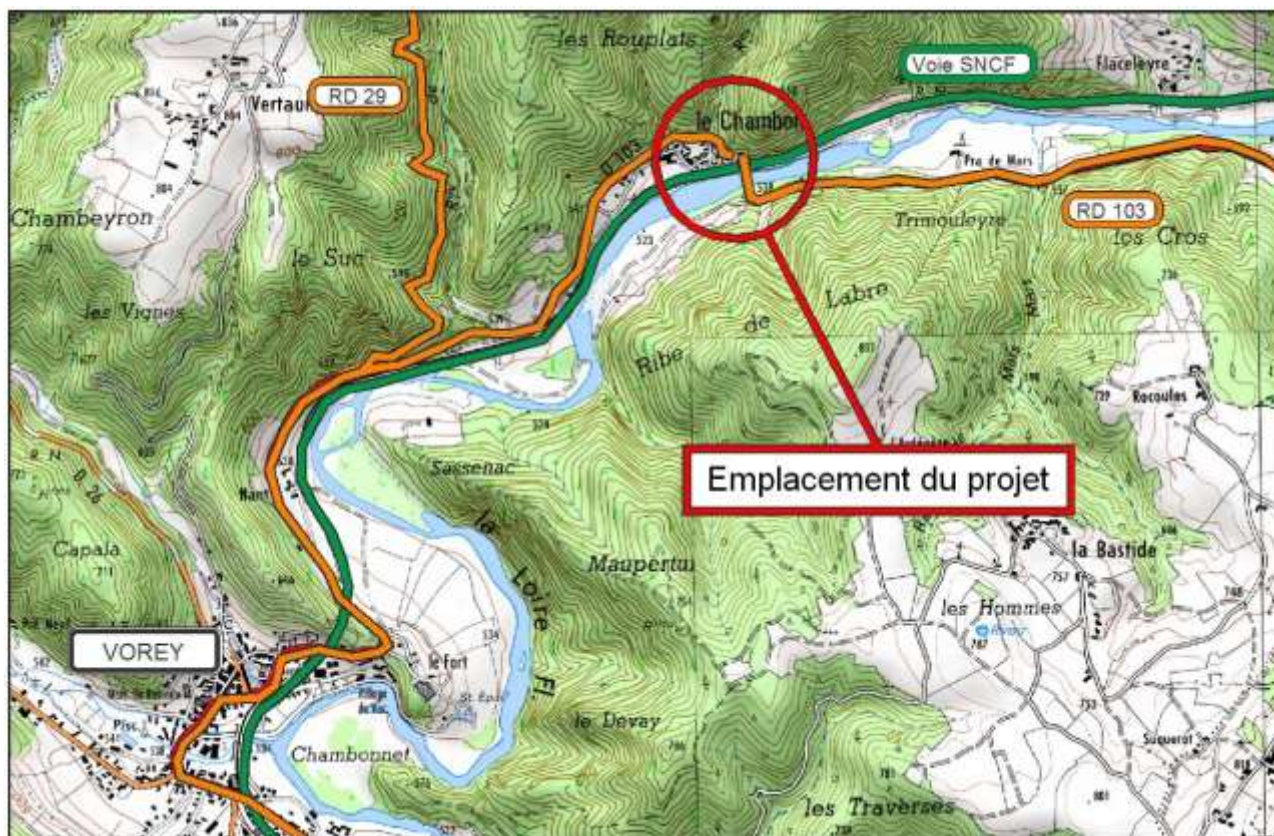
ROUTE DEPARTEMENTALE N°103

AMENAGEMENT DU TUNNEL DU CHAMBON DE VOREY

PR 56+440

sur la commune de VOREY SUR ARZON

Présentation de l'opération



I - ETAT ACTUEL

La route départementale n°103 qui relie le PUY EN VELAY à RETOURNAC s'intègre dans l'itinéraire de la Vallée de La Loire, jusqu'à AUREC-SUR-LOIRE.

Cette voie, qui appartient au réseau structurant de niveau 1A, constitue un axe touristique important avec un rôle de desserte cantonale et de délestage de la RN88 en direction de SAINT-ETIENNE ou du chef lieu du Département.



Cette route supporte un trafic routier de 1400 véh./jour et présente un point singulier au droit du tunnel du CHAMBON de VOREY : le profil en travers y est limité à 6 mètres entre parois et le gabarit n'autorise que 4 mètres en hauteur.



II – APPROBATION DE L' AVANT PROJET (2013)

Cette section de route avait déjà été présentée à l'Assemblée en 1991, laquelle avait adopté le principe d'un aménagement de ce tunnel et avait retenu 2 solutions à examiner plus précisément, c'est-à-dire soit un réalésage du tunnel actuel, soit l'ouverture d'une tranchée.

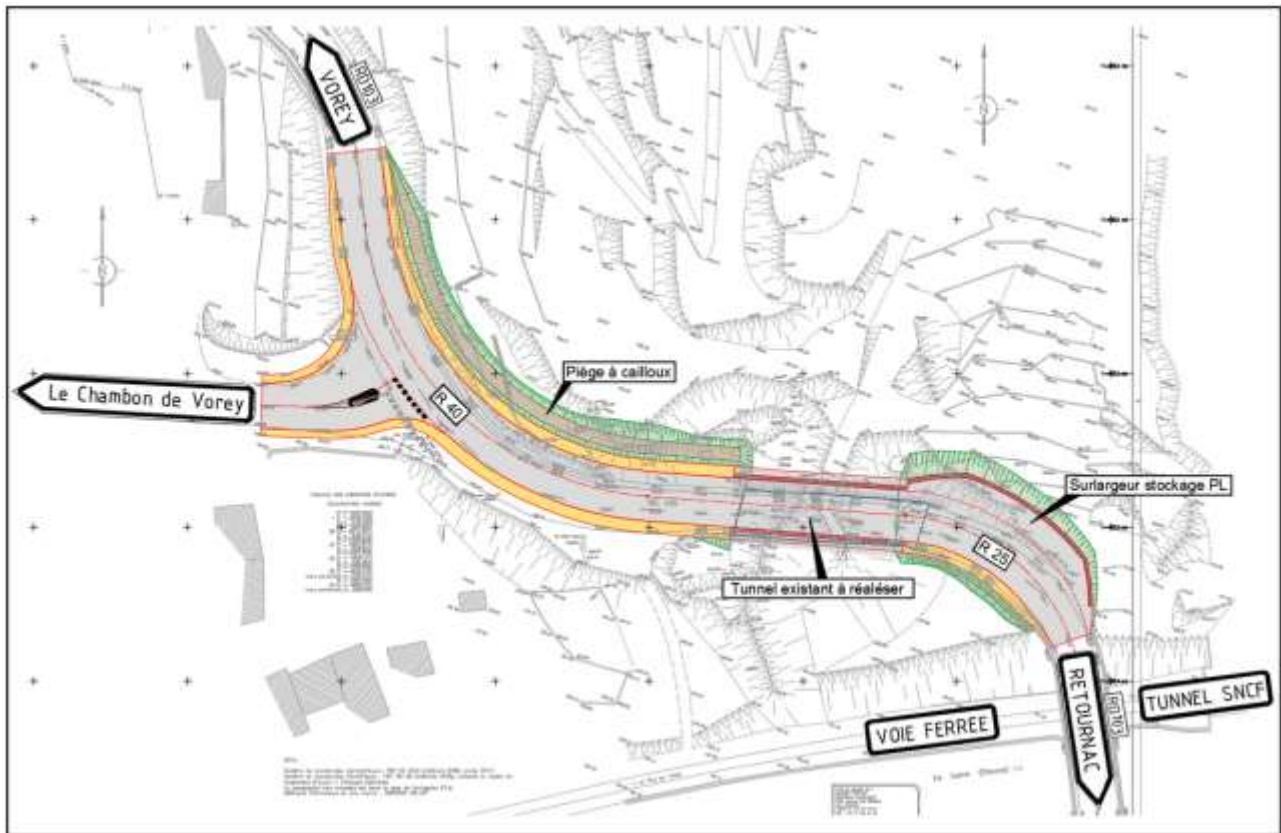
Trois études ont été réalisées par le CETE de Lyon / Clermont-Ferrand:

- Etude géotechnique pour un réalésage du tunnel (2003).
- Etude des vibrations liées aux terrassements rocheux et contraintes d'extraction (2004).
- Etude sur la stabilité des panneaux rocheux de l'éperon (2009).

Le projet d'une ouverture de tranchée de 22.00 m de hauteur nécessitant un déblai difficile a été abandonné.

L'avant-projet détaillé concernant le réalésage du tunnel a été approuvé par délibération du conseil général le 21 octobre 2013.

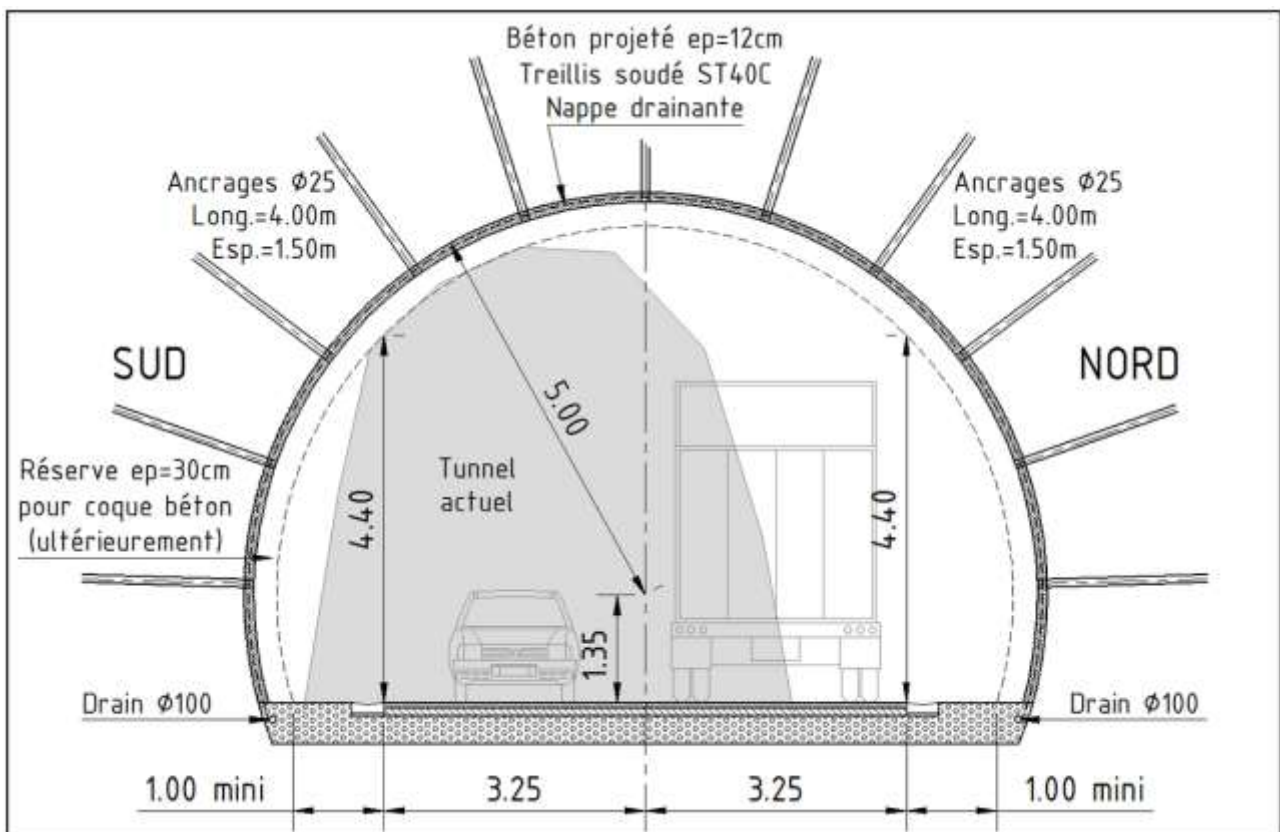
III – TRAVAUX 2018



Les travaux comprennent les prestations suivantes :

A – Partie tunnel :

- Alésage du tunnel côté opposé à la voie ferroviaire pour dégager un profil en travers de 6.50 m de chaussée, bordée de 2 accotements de 1.00 m et délimité par des bordures type caniveau.
- Le gabarit en hauteur est fixé à 4.40 m, permettant ainsi un rechargement ultérieur de 10 cm et assurant ainsi le maintien d'une hauteur réglementaire de 4.30m.
- La protection intérieure de la paroi est assurée par la pose d'ancrages passifs recouverts d'un béton armé projeté sur 12 cm d'épaisseur.
- Le gabarit de réalésage inclut également une réserve de 30 cm d'épaisseur rendant possible la mise en œuvre ultérieure d'une coque béton préfabriquée.



B – Hors tunnel :

- La section aménagée d'une longueur de 125 m porte les rayons des courbes d'accès à 25 m côté pont sur la Loire et 40 m côté VOREY.
- Le profil en travers présente une chaussée de 6.50 m, bordée de 2 accotements cyclables de 1.50 m de large.
- L'aménagement comprend également le confortement des parois rocheuses instables, la mise en sécurité de l'intersection avec la voie communale desservant le bourg du CHAMBON de VOREY et le dégagement de visibilité par déblai côté VOREY.

La structure de chaussée sur l'ensemble de l'aménagement est la suivante :

- Béton bitumineux : ep. 6 cm
- Grave bitume : ep. 10 cm
- GNT 0/31.5 : ep. 35 cm

IV – INTERVENANTS

Cette opération prend en compte les contraintes liées à la proximité des ouvrages SNCF, de la ligne ferroviaire, du pont sur la Loire et des habitations du CHAMBON de VOREY.

- Marché de travaux notifié le 19 février 2018 au groupement MOULIN TP / PYRAMID.
- Mandataire : MOULIN TP.
- Surveillance des travaux assurée par le pôle de territoire de Craonne.
- Supervision géotechnique d'exécution assurée par le CEREMA Centre-Est (Laboratoire de Clermont-Ferrand) pour l'ensemble de l'opération.
- Assistance pour le contrôle des vibrations : CEREMA.
- Assistance pour le suivi géométrique des ouvrages SNCF : GEOLITHE.

Une convention avec SNCF Réseau définit les modalités de réalisation des travaux à proximité de leurs ouvrages.

V – Planning de l’opération :

L’inscription du site en zone Natura 2000 oblige à réaliser les travaux de terrassement entre septembre et janvier (hors période de nidification des espèces répertoriées).

- Travaux à partir du 17 septembre 2018, sur ordre de service.
- Délai d’exécution des travaux: 100 jours calendaires.

La circulation sur la RD 103 au droit du tunnel sera coupée pendant la totalité des travaux (24 septembre à 21 décembre 2018).